

2. Combien de ces fonctionnaires indiens sont des «décisionnaires»?

3. Existe-t-il des programmes visant expressément à former des Indiens pour leur permettre d'occuper des postes de «décisionnaires» au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

4. Quel pourcentage du total des traitements versés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est versé à des fonctionnaires indiens?

5. Combien d'agents travaillant dans les réserves indiennes sont indiens, et combien ne sont pas indiens? Le gouvernement ou le ministère des Affaires indiennes ont-ils une politique explicite au sujet de cette proportion?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Pour l'année 1969-1970, l'effectif global du ministère s'élève à 9,121 employés, dont 692 sont Indiens.

2. Sept dixièmes de 1 p. 100 des fonctionnaires sont des décisionnaires.

3. En novembre 1968, le ministère inaugurerait un programme de recrutement et de perfectionnement des Indiens et des Esquimaux. Le but précis de ce programme consiste à augmenter le nombre d'Indiens qui occupent des postes «décisionnaires». Le but doit être atteint de trois façons: 1. Par la mise au point d'un programme de recrutement chez les étudiants de descendance indienne reconnue, en vue de les encourager à se joindre au personnel du ministère, une fois leurs études terminées. 2. Par l'application d'un programme de recrutement dans les réserves indiennes, les écoles secondaires et dans toutes les régions où habitent des Indiens, afin d'encourager les Indiens compétents à trouver un emploi au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. 3. Par la mise au point d'un programme de formation en cours d'emploi, qui permettra aux Indiens employés au ministère d'assumer un plus grand nombre de responsabilités.

Pendant la première partie du programme, notamment le programme d'été des étudiants, 60 étudiants indiens et esquimaux ont été placés dans divers bureaux du ministère, y compris les programmes sociaux, le programme d'expansion économique, le programme de conservation et le programme administratif. Pour ce qui est de la mise au point du programme, qui en est encore au stade de l'élaboration, le ministère reçoit l'aide d'un comité consultatif formé d'Indiens. Le recrutement se poursuivra à l'automne.

4. Un pourcentage de 9.1 p. 100 du budget ministériel des feuilles de paie est versé aux employés indiens.

5. Il y a 5 surintendants (connus autrefois sous le nom d'agents des affaires indiennes) qui sont effectivement Indiens. Les surintendants non Indiens sont au nombre de 60.

Aucune préférence n'est accordée aux Indiens à cause de leur race. Le poste de surintendant relève de la loi sur l'emploi dans la fonction publique, et les nominations sont faites par ordre de mérite à partir de listes de sélection dressées à la suite des concours. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien patronne un programme de recrutement conçu en vue d'augmenter le nombre d'employés indiens, tant au sein du ministère qu'à la Fonction publique.

LA «PANARCTIC OIL LIMITED»

Question n° 2243—**M. Fortin:**

1. La Panarctic Oil Ltd. a-t-elle remis au gouvernement son rapport annuel, et, dans la négative, quand sera-t-il remis?

2. Si ce rapport a été transmis, quand ce rapport sera-t-il déposé au Parlement?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il investie dans cette compagnie sous forme a) d'actions, b) d'obligations ou prêts, c) de subventions?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Non. On est actuellement à rédiger un rapport annuel qui sera déposé bientôt.

2. Oui.

3. Pour une subvention de 9 millions, que le gouvernement a versée à la société Panarctic Oils Ltd., le gouvernement a reçu 900,000 actions privilégiées ayant une valeur au pair de \$10 chacune. A raison d'une action ordinaire pour quatre actions privilégiées, le gouvernement a reçu 225,000 actions ordinaires, sans valeur au pair mais au prix de 10 cents chacune, soit au total \$22,500. Le nombre des actions émises en faveur du gouvernement représente, pour chaque classe, 45 p. 100 de toutes les actions émises, soit la proportion de la subvention du gouvernement à la mise de fonds totale dans la société Panarctic Oils Ltd., qui est de 20 millions de dollars.

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 2279—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants assure-t-il des subventions ou des programmes d'aide pour quelque secteur de groupements économiques ou pour des particuliers, au Canada et, si oui, dans quelles mesure, pour quelles sommes, et à qui celles-ci sont-elles versées?